



**Sud Estuaire**  
communauté de communes

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA  
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Exercice 2018**

*Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.*

# SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service .....	1
1.1. Présentation du territoire desservi .....	1
1.2. Mode de gestion du service .....	1
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) .....	2
1.4. Nombre d'abonnés .....	2
1.5. Volumes facturés .....	2
1.6. Répartition Volume/usagers.....	3
1.7. Détail des imports et exports d'effluents .....	3
1.8. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	3
1.9. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) .....	3
1.10. Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	3
1.11. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	5
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	6
2.1. Modalités de tarification .....	6
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) .....	7
2.3. Recettes .....	8
3. Indicateurs de performance.....	9
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	9
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	9
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	10
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 10	
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	11
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 11	
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....	12
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	12
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	12
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	12
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	13
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	14
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	14
3.14. Taux de réclamations (P258.1).....	14
4. Financement des investissements .....	15
4.1. Montants financiers.....	15
4.2. Etat de la dette du service .....	15

4.3. Amortissements.....	15
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	15
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	15
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	16
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	16
6. Tableau récapitulatif des indicateurs .....	17
7. Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne .....	18

# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Sud Estuaire
- Caractéristiques : EPCI
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Saint-Brevin-les-Pins, Corsept, Paimboeuf, Saint-Viaud, Frossay et Saint-Père-en-Retz.
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui  Non
  - Saint-Brevin-les-Pins – Date d'approbation : 28 avril 2014
  - Corsept – Date d'approbation : 29 mars 2004
  - Paimboeuf – Pas de zonage (entièrement collectif)
  - Saint-Viaud – Date d'approbation : 18 octobre 2018
  - Frossay – Date d'approbation : 11 mars 2014
  - Saint-Père-en-Retz – Date d'approbation : 21 décembre 2018
- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 21/09/2017 (*délibération n°2017-301*)

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Nom du délégataire : Compagnie des Eaux et de l'Ozone – Véolia Eau

Date de début de contrat : 01/01/2018

Date de fin de contrat initial 31/12/2024

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2024

Nombre d'avenants : 1

Missions du délégataire : Dépollution, Gestion clientèle, Refoulement, relèvement, Collecte des eaux usées

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert 23 671 habitants au 31/12/2018 (23 330 hab au 31/12/2017).

### 1.4. Nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement collectif dessert 14 571 abonnés au 31/12/2018 (14 271 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Saint Brévin les Pins	9 433	9 625	2,04 %
Corsept	629	653	3,82 %
Paimboeuf	1 594	1 587	-0,44 %
Saint Viaud	751	797	6,13 %
Frossay	665	673	1,20 %
Saint Père en Retz	1 199	1 236	3,09 %
<b>Total</b>	<b>14 271</b>	<b>14 571</b>	<b>2,10 %</b>

### 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques	1 078 362	1 164 129	7,95 %
Abonnés non domestiques*	3 215	4 692	45,94 %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 081 577</b>	<b>1 168 821</b>	<b>8,07 %</b>

## 1.6. Répartition Volume/usagers

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Moyenne (en m <sup>3</sup> /usagers)
Saint Brévin les Pins	9 535	751 989	78
Corsept	632	49 805	76
Paimboeuf	1 583	133 634	84
Saint Viaud	793	66 153	83
Frossay	669	60 966	91
Saint Père en Retz	1 229	106 275	86
<b>Total</b>	<b>14 571</b>	<b>1 168 821</b>	<b>80</b>

## 1.7. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>	0	0	0
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>	3.890	3.996	+ 2,72 %

## 1.8. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2018 : 0 (0 au 31/12/2017).

## 1.9. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 178,09 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 30,46 km de réseau séparatif de refoulement
- 0,48 km de réseau unitaire hors branchements,
- 84 postes de relèvement

soit un linéaire de collecte total de 209,0 km (208,7 km au 31/12/2017).

4 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation - Paimboeuf	Remarques
Surverse sur réseau unitaire	Rue de l'Hopital / De Gaulle	
Surverse sur réseau unitaire	Rue Pasteur / De Gaulle	
Surverse sur réseau unitaire	Rue Durand / De Gaulle	
Surverse sur réseau unitaire	Quai Edmond Libert	

## 1.10. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées dont le détail est donné ci-après :

**STEU N°1 : Station des Remparts**  
Code Sandre de la station : 0444116S0003

Caractéristiques générales	
Type de traitement (cf. annexe)	Lagune aérée
Commune d'implantation	Saint Père en Retz
Lieu-dit	Remparts
Capacité nominale STEU en EH	6.000
Charge de pollution produite en 2018 en EH	5 170
Nombre d'abonnés raccordés	2.969
Nombre d'habitants raccordés	6.175
Débit de référence pour 2018 en m <sup>3</sup> /j*	2 158

Prescriptions de rejet			
Soumise à	Autorisation en date du ...	20 novembre 2015	
	Déclaration en date du		
Milieu récepteur du rejet	Etier du Pré Batard		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	-et ou	70
DCO	90	-et ou	75
MES	35	-et ou	90
NGL		-et ou	
NTK	40	-et ou	
pH	Entre 6 et 9	-et ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		-et ou	
Pt	2 (à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020)	-et ou	

Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/01/18	Oui	7,0	94,9	51,0	84,5	20,0	88,6			4,6	-4,1
30/01/18	Oui	5,0	96,4	40,0	90,4	13,0	94,7	26,0	58,3	3,7	46,6
28/02/18	Oui	5,0	97,5	42,0	93,1	25,0	91,9			4,3	54,0
22/04/18	Oui	7,0	96,7	57,0	90,1	23,0	93,3	29,0	49,5	4,0	23,4
21/05/18	Oui	22,0	94,6	150,0	83,5	16,0	96,2			8,1	36,5
20/06/18	Non	6,0	96,9	57,0	88,9	43,0	80,9			4,0	30,8
19/07/18	Non	32,0	88,2	140,0	83,0	39,0	89,2	34,0	63,2	7,3	30,3
18/08/18	Non	6,0	98,3	76,0	91,3	51,0	83,8			6,4	42,3
13/09/18	Oui	7,0	97,7	70,0	92,6	23,0	94,1			14,0	29,5
08/10/18	Non	8,0	96,7	68,0	85,3	45,0	88,5	52,0	42,5	12,0	0,9
08/11/18	Non	5,0	98,5	67,0	91,9	110,0	71,0			10,0	2,4
07/12/18	Oui	3,0	97,1	33,0	91,4	13,0	93,5			5,0	19,1

Les travaux pour la nouvelle station d'épuration de type boues activées débuteront en septembre 2019 pour ce système épuratoire pour une mise en service envisagée en 2020. Ce type de station est en capacité de traiter le phosphore et présente de très bon rendement sur les MES.

**STEU N°2 : UDEP de Bodon**  
Code Sandre de la station : 0444154S0002

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe)	Boues activées										
Commune d'implantation	Saint Brévin les Pins										
Lieu-dit	Les Taillais										
Capacité nominale STEU en EH	4.500										
Charge de pollution produite en 2018 en EH	3 360										
Nombre d'abonnés raccordés	NC										
Nombre d'habitants raccordés	NC										
Débit de référence pour 2018 en m <sup>3</sup> /j*	664										
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à	Autorisation en date du ...					9 février 2007					
	Déclaration en date du										
Milieu récepteur du rejet						Ruisseau du Bodon					
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)					et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25					et		90			
DCO	90					et		85			
MES	30					et		90			
NGL	15					et		70			
NTK						et					
pH	Entre 6 et 8,5					et					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						et					
Pt	2					et		60			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/01/18	Oui	9,0	95,3	26,0	95,4	<4,0	98,4			0,2	97,6
30/01/18	Oui	<3,0	99,0	25,0	96,6	<4,0	98,4	5,1	92,8	1,2	86,7
28/02/18	Oui	<3,0	98,5	17,0	97,3	<4,0	98,2			0,3	97,0
22/04/18	Oui	<3,0	98,6	23,0	97,1	<4,0	99,0			0,3	96,8
21/05/18	Oui	2,0	99,4	38,0	93,3	<2,0	99,0	4,1	94,1	0,2	98,0
20/06/18	Oui	<2,0	99,4	38,0	95,1	2,0	99,4			1,2	86,6
19/07/18	Oui	<2,0	99,6	30,0	97,2	2,0	99,5			0,7	94,0
18/08/18	Oui	2,0	99,5	37,0	95,9	2,0	99,5	9,6	91,1	0,7	93,9
24/09/18	Oui	<3,0	99,2	28,0	97,9	<4,0	99,3			0,3	98,3
08/10/18	Oui	<3,0	99,3	19,0	97,2	<4,0	99,3			1,0	91,6
08/11/18	Oui	<3,0	99,3	22,0	97,7	<4,0	99,1	2,1	97,7	0,2	98,4
07/12/18	Oui	<3,0	98,0	19,0	95,9	<4,0	98,1			0,5	93,2



**STEU N°3 : UDEP le Pont Neuf**  
Code Sandre de la station : 0444187S0004

<b>Caractéristiques générales</b>												
Type de traitement (cf. annexe)	Boues activées											
Commune d'implantation	Saint Père en Retz											
Lieu-dit	Le Pont Neuf											
Capacité nominale STEU en EH	3.700											
Charge de pollution produite en 2018 en EH	2 207											
Nombre d'abonnés raccordés	1 236											
Nombre d'habitants raccordés	2 954											
Débit de référence pour 2018 en m <sup>3</sup> /j*	1 022											
<b>Prescriptions de rejet</b>												
Soumise à	Autorisation en date du ... Déclaration en date du 15 juillet 2008											
Milieu récepteur du rejet	Ruisseau du Boivre											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25				-et -ou							
DCO	90				-et -ou							
MES	30				-et -ou							
NGL	15 (10 de mai à octobre)				-et -ou							
NTK					-et -ou							
pH	Entre 6 et 8,5				-et -ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					-et -ou							
Pt	2 (1 de mai à octobre)				-et -ou							
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
16/01/18	Oui	3,0	98,5	25,0	95,3	4,6	98,3			0,3	93,8	
15/02/18	Oui	14,7	58,3	84,5	60,8	29,7	60,3			1,1	59,4	
12/03/18	Oui	3,0	97,8	23,0	94,7	4,0	98,2	4,0	92,6	0,3	95,0	
28/04/18	Oui	3,0	98,1	20,0	96,3	6,5	97,1			0,6	89,9	
10/06/18	Oui	2,0	99,1	30,0	92,6	2,0	98,6	2,9	95,1	0,6	89,7	
07/07/18	Oui	2,0	98,7	30,0	91,2	2,0	98,4			1,0	85,5	
02/08/18	Oui	2,0	99,4	50,0	93,1	4,0	98,5			0,5	94,9	
31/08/18	Oui	3,0	98,3	19,0	95,8	4,0	95,4	1,9	97,5	0,7	91,6	
23/10/18	Oui	3,0	98,4	21,0	97,3	4,0	98,9			1,5	81,0	
14/11/18	Oui	3,0	98,9	16,0	98,1	4,0	98,8			0,3	96,9	
21/11/18	Oui	3,0	99,1	23,0	97,3	4,0	99,0	3,0	97,2	0,3	97,8	
19/12/18	Oui	3,0	95,8	22,0	90,6	4,0	95,6			1,3	65,9	

**STEU N°4 : UDEP Les Rochelets**  
Code Sandre de la station : 0444154S0001

<b>Caractéristiques générales</b>												
Type de traitement (cf. annexe)	Boues activées											
Commune d'implantation	Saint Brévin les Pins											
Lieu-dit	Les Rochelets											
Capacité nominale STEU en EH	21.670											
Charge de pollution produite en 2018 en EH	18 060											
Nombre d'abonnés raccordés	NC											
Nombre d'habitants raccordés	NC											
Débit de référence pour 2018 en m <sup>3</sup> /j*	2 408											
<b>Prescriptions de rejet</b>												
Soumise à	Autorisation en date du ...					10 avril 2017						
	Déclaration en date du											
Milieu récepteur du rejet	Ruisseau du Boivre											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	15				et <del>ou</del>				95			
DCO	50				et <del>ou</del>				90			
MES	20				et <del>ou</del>				94			
NGL	10				et <del>ou</del>				70			
NTK					et <del>ou</del>							
pH	Entre 6 et 8,5				et <del>ou</del>							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					et <del>ou</del>							
Pt	1				et <del>ou</del>				80			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
16/01/18	Oui			46,0	96,2	4,0	99,6					
30/01/18	Oui	3,0	98,5	41,0	94,5	5,3	98,6	6,1	92,9	0,4	96,5	
15/02/18	Oui			23,0	95,5	4,0	98,5					
28/02/18	Oui	3,0	99,1	37,0	96,4	4,1	99,3	9,9	91,5	0,4	97,4	
16/03/18	Oui			28,0	94,1	4,0	97,6					
29/03/18	Oui	3,0	99,6	28,0	97,9	4,0	99,6	5,2	93,3	0,6	93,1	
11/04/18	Oui			36,0	96,6	7,7	99,2					
22/04/18	Oui	3,0	99,1	31,0	96,8	4,0	99,4	6,5	93,4	0,4	95,6	
05/06/18	Oui	2,0	99,4	38,0	96,1	4,0	98,8	6,1	91,3	0,6	93,5	
06/06/18	Oui			47,0	94,9	2,0	99,5					
27/06/18	Oui			35,0	97,1	3,0	99,4					
02/07/18	Oui			39,0	90,7	2,0	98,8					
17/07/18	Oui	2,0	99,6	40,0	96,6	2,0	99,6	9,6	92,0	0,4	97,0	

23/07/18	Oui	2,0	99,2	38,0	94,1	3,0	98,5	10,7	88,3	0,2	97,5
30/07/18	Oui			40,0	95,4	2,0	99,5				
18/08/18	Non	4,0	99,1	56,0	94,1	4,0	99,1	12,9	87,8	0,2	98,3
31/08/18	Oui			29,0	96,4	4,0	98,9				
15/09/18	Oui	3,0	99,2	30,0	96,5	4,0	98,9	10,1	90,5	0,3	97,0
08/10/18	Oui	3,0	98,9	26,0	94,7	4,0	99,1	9,8	90,9	0,4	97,1
27/10/18	Oui			18,0	97,6	5,7	98,6				
08/11/18	Oui	3,0	99,0	30,0	96,3	4,0	99,2	7,6	92,4	0,4	96,6
21/11/18	Oui			31,0	96,1	4,0	99,3				
07/12/18	Oui	3,0	98,4	20,0	97,0	4,0	98,4	9,8	85,8	0,8	90,5
16/12/18	Oui			29,0	94,3	4,0	98,3				

**STEU N°5 : UDEP route du Mignon**  
Code Sandre de la station : 0444061S0001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel										
Commune d'implantation	Frossay										
Lieu-dit	Route du Mignon										
Capacité nominale STEU en EH	1.750										
Charge de pollution produite en 2018 en EH	883 (estimé – non transmis par la DDTM à ce jour)										
Nombre d'abonnés raccordés	673										
Nombre d'habitants raccordés	1 774										
Débit de référence pour 2018 en m <sup>3</sup> /j*	377										
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à	Autorisation en date du ... Déclaration en date du 23 janvier 2017										
Milieu récepteur du rejet	Ruisseau du Mignon										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO <sub>5</sub>	35		-et -ou								
DCO	125		-et -ou								
MES	120		-et -ou								
NGL			-et -ou								
NTK	40		-et -ou								
pH	Entre 6 et 8,5		-et -ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			-et -ou								
Pt	10		-et -ou								
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/06/18	Oui	28,0	82,5	110,0	66,7	49,0	71,2	23,5	53,0	5,6	-5,7
27/09/18	Oui	4,0	98,5	68,0	92,2	120,0	71,4	13,0	88,2	9,5	40,6

**STEU N°6 : Franquinerie**  
Code Sandre de la station : 0444047S0001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe)	Macrophytes - Filtres plantés de roseaux										
Commune d'implantation	Corsept										
Lieu-dit	La Franquinerie										
Capacité nominale STEU en EH	250										
Charge de pollution produite en 2018 en EH	125 (estimé – non transmis par la DDTM à ce jour)										
Nombre d'abonnés raccordés	68										
Nombre d'habitants raccordés	141										
Débit de référence pour 2018 en m <sup>3</sup> /j*	37,5										
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à	Autorisation en date du ...										
	Déclaration en date du 23 janvier 2017										
Milieu récepteur du rejet	Ruisseau du Migron										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO <sub>5</sub>	25		-et ou		60						
DCO	90		-et ou		60						
MES	30		-et ou		50						
NGL			-et ou								
NTK	10		-et ou								
pH	Entre 6 et 8,5		-et ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			-et ou								
Pt	10		-et ou								
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/07/18	Oui	<2,0	99,3	30,0	95,5	<2,0	98,9	5,2	96,3	4,3	68,8

## 1.11. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.11.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEU des Remparts	0	0
STEU de Bodon	65	47
STEU du Pont Neuf	36	38
STEU des Rochelets	333	310
STEU route du Migron	0	0
STEU Franquinerie	0	0
<b>Total des boues produites</b>	<b>434</b>	<b>395</b>

### 1.11.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (VP.208)

Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
STEU des Remparts	0	0
STEU de Bodon	52	50
STEU du Pont Neuf	35	38
STEU des Rochelets	263	228
STEU route du Migron	0	0
STEU Franquinerie	0	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>350</b>	<b>316</b>

## 2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	1.550 € (maison individuelle de 110 m <sup>2</sup> )	1.550 € (maison individuelle de 110 m <sup>2</sup> )
Taxe de Raccordement à l'Egout (TRE)	1.330 €	1.330 €

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	35,32 €	35,68 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,84 €/m <sup>3</sup>	0,85 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	24,10 €	24,42 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,549 €/m <sup>3</sup>	0,556 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,18 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 18/10/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 18/10/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.
- Délibération du 18/10/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant la Taxe de raccordement à l'égout.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	35,32	35,68	1,02 %
Part proportionnelle	100,80	102,00	1,19 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	136,12	137,68	1,15 %
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	24,10	24,42	1,33 %
Part proportionnelle	65,88	66,72	1,28 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	89,98	91,14	1,29 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	18,00	-16,67 %
TVA (10 %)	24,77	24,68	-0,36 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	46,37	42,68	-7,95 %
<b>Total TTC</b>	<b>272,47</b>	<b>271,50</b>	<b>-0,36 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,27</b>	<b>2,26</b>	<b>-0,36 %</b>

Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2018 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2017 en €/m <sup>3</sup>
Saint Brévin les Pins	2,27	2,27
Corsept	2,27	2,27
Paimboeuf	2,27	2,27
Saint Viaud	2,27	2,27
Frossay	2,27	2,27
Saint Père en Retz	2,27	2,27

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.



## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	1 391 708,00 €	1 366 152,00 €	-1,84 %
<i>dont abonnements</i>	482 268,06	516 549,22 €	7,11 %
Recette pour boues et effluents importés	30 340,44 €	29 454,20 €	-2,92 %
Régularisations (+/-)	-330,00 €	129 514,00 €	
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>1 421 718,44 €</b>	<b>1 525 120,20 €</b>	<b>7,27 %</b>
Recettes de raccordement	94 218,00	124 702,17	32,35 %
Prime de l'Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 €	
Contribution au titre des eaux pluviales	0,00 €	0,00 €	
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	
Autres recettes (reprise de résultat de fonctionnement et amortissement des subventions des années antérieures)	417 895,87	316 812,30	-24,19 %
<b>Total autres recettes</b>	<b>512 113,87</b>	<b>441 514,47</b>	<b>-13,79 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1.933.832,31 €</b>	<b>1 966 634,67 €</b>	<b>1,70 %</b>

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	978 227,00 €	927 344,00 €	-5,20 %
<i>dont abonnements</i>	342.953,36 €	345 392,85 €	0,71 %
Recette pour boues et effluents importés	23 813,36 €	26 177,08 €	9,93 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-5 251,00 €	73 049,00 €	
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>996.789,36 €</b>	<b>1 026 570,08 €</b>	<b>2,99 %</b>
Recettes liées aux travaux	165.335,00 €	125 429,00 €	-24,14 %
Produits accessoires	3 419,00 €	3 389,00 €	-0,88 %
<b>Total autres recettes</b>	<b>168 754,00 €</b>	<b>128 818,00 €</b>	<b>-23,67 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1.165.543,36 €</b>	<b>1 155 388,08 €</b>	<b>-0,87 %</b>

### Recettes globales :

Total des recettes au 31/12/2017 : 3 122 022,75 € (3.099.375,67 € au 31/12/2017).

### 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 84,0 % (83,0 % en 2017).

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

Partie A – Plan des réseaux		
10	VP.250 - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10
5	VP.251 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5
Partie B – Inventaire des réseaux		
15	VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui
	VP.253 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	59,45%
	VP.254 – Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Oui
	VP.253-254-255 – Combinaison des variables	10
15	VP.255 - L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose	13
Partie C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points comptabilisés si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
10	VP.256 - Le plan des réseaux comporte une information géographique	
5	VP.256 - Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total	
10	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	
10	VP.258 - existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	
10	VP.259 - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon	
10	VP.260 - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	
10	VP.261 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	
10	VP.262 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 38 pour l'exercice 2018.

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEU des Remparts	531	(1)	(1)
STEU de Bodon	202	(1)	(1)
STEU du Pont Neuf	132	(1)	(1)
STEU des Rochelets	1 472	(1)	(1)
STEU route du Migron	53	(1)	(1)
STEU Franquinerie	8	(1)	(1)

(1) : La fiche détaillée de cet indicateur est en cours de refonte et n'est pas disponible

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents n'a pas été communiqué par les services de la Police de l'Eau.

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEU des Remparts	531	(1)	(1)
STEU de Bodon	202	(1)	(1)
STEU du Pont Neuf	132	(1)	(1)
STEU des Rochelets	1 472	(1)	(1)
STEU route du Migron	53	(1)	(1)
STEU Franquinerie	8	(1)	(1)

(1) : La fiche détaillée de cet indicateur est en cours de refonte et n'est pas disponible

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des équipements des STEU n'a pas été communiqué par les services de la Police de l'Eau.

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2017 0 ou 100	Conformité exercice 2018 0 ou 100
STEU des Remparts	531	(1)	(1)
STEU de Bodon	202	(1)	(1)
STEU du Pont Neuf	132	(1)	(1)
STEU des Rochelets	1 472	(1)	(1)
STEU route du Migron	53	(1)	(1)
STEU Franquinerie	8	(1)	(1)

(1) : La fiche détaillée de cet indicateur est en cours de refonte et n'est pas disponible

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration n'a pas été communiqué par les services de la Police de l'Eau.

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

**STEU de Bodon :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	50
	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>50</b>

**STEU du Pont Neuf :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	38
	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>38</b>

**STEU des Rochelets :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	228
	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>228</b>

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 % (100 % en 2016).

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Pour l'exercice 2018, 2 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nbre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de débordement des effluents est de 0,13 pour 1000 habitants. (0,00 en 2017).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Nombre de points noirs pour l'exercice 2018 : 7

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le nombre de points noirs est de 3,35 par 100 km de réseau. (3,35 en 2017).

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	2,98	5,17	3,80	2,96	3,11

Au cours des 5 derniers exercices, 18,02 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.  
Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 2,02 % (2,10 % en 2017).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés en CNF}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, les indicateurs de chaque STEU sont les suivants :

	2017	2018				
	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans hors CNF	Nombre de bilans conforme	Charge entrante annuelle kgDBO5	Pourcentage de bilans conformes
STEU des Remparts	58 %	12	0	7	531	58
STEU de Bodon	100 %	12	0	12	202	100
STEU du Pont Neuf	100 %	12	2	12	132	100
STEU des Rochelets	100 %	24	0	23	1 472	96
STEU route du Migron	100 %	2	0	2	53	100

STEU Franquinerie	100 %	1	0	1	8	100
-------------------	-------	---	---	---	---	-----

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration de capacité supérieure à 2000 EH est 88 (92 en 2017). En prenant en compte l'ensemble des stations, l'indice est de 89 (93 en 2017).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2017	Exercice 2018
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/06/2007 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	0	10
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	0	10
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 (80 en 2017).

### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette en €	1 635 269,37 €	1 378 530,37 €
Epargne brute annuelle en €	1 486 633,80 €	1 705 901,25 €
Durée d'extinction de la dette en années	1,10	0,81

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffres d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2018	1 450,00 €	16 822,86 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	2.364.354,00 €	2 496 060,00 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement N	0,06 %	0,67 %

Le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente est 0,67 % (0,06 % en 2017).

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 2

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamation} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2018, le taux de réclamations est de 0,14 pour 1000 abonnés (0 en 2017).

## 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 850 928,24 €	1 753 195,50 €
Montants des subventions en €	0.00 €	0,00 €
Montants des contributions du budget général en €	0.00 €	0,00 €

### 4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 635 269,37 €	1 378 530,37 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	256 739,03 €
	En intérêts	44 877,43 €

### 4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de 579 245,81 € (576.494,00 € en 2017).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Programme 2019 d'extension de réseau	32 000 €
Programme 2019 de réhabilitation des réseaux	1 158 250 €
Renouvellement du pré-traitement – STEP Rochelets	160 000 €
Contrôle de conformité du réseau	100.000 €

### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme 2018 d'extension de réseau	2019	44 000 €
Programme 2018 de réhabilitation des réseaux	2019	606 000 €
Nouvelle station d'épuration des Remparts	2019/2020	2 900.000 €
Mise en séparatif de la Rue de Gaulle	2019/2020	470 000 €



## **5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

### **5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créances.

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

## 6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2017	Valeur 2018
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	23 330	23 671
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	350	316
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,27	2,27
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	83,0 %	84,0
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	114	38
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	NC	NC
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	NC	NC
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	NC	NC
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00	0,13
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3,35	3,35
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	2,10 %	2,02 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	92	88
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,10	0,81
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,06 %	0,67 %
P258.1	Taux de réclamations	0	0,14

# 7. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE



## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2019  
CHIFFRES 2018

# L'agence de l'eau vous informe



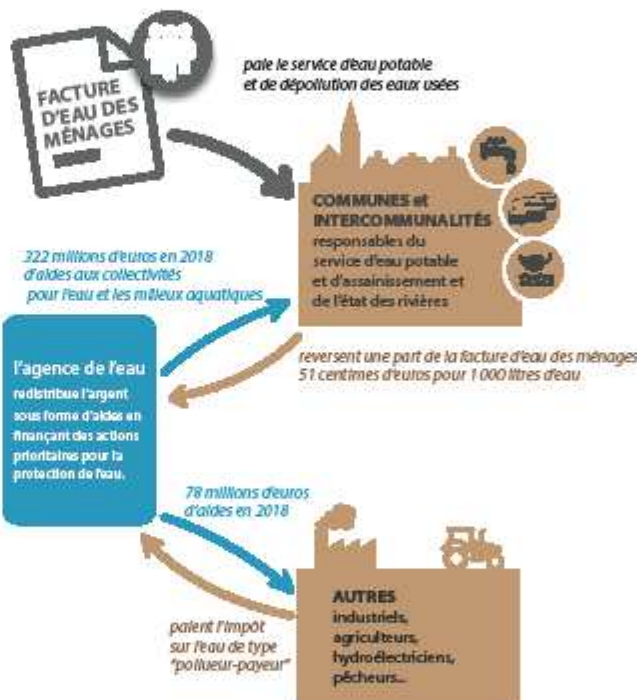
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SSPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)  
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018 ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018) source agence de l'eau Loire-Bretagne





## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

### Pour réduire les sources de pollution

- 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
- 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
- L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

### Pour dépolluer les eaux

- La révision du 10<sup>e</sup> programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
- Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
- Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

### Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
- 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

### Pour préserver les ressources

- En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource.
- L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

### Pour préserver le littoral

- Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

### Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
- Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

### Pour une gestion solidaire

- En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
- Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

## RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

## L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU



2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents

acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions.**

## LA CARTE D'IDENTITE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Karala - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Ruffin - CS 34004  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Centre-Loire

9 avenue Ruffin - CS 34004  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Maine-Loire-Occitan

9 Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)  
1 rue Eugène Varin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

9 Site de Mans (dép. 49 - 50 - 52 - 61 - 72)  
17 rue Jean Gréffillon - CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Gallette - CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél : 05 49 38 00 82 - Fax : 05 49 38 00 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

10 allée des eaux et forêts  
Site de Marmillat sud - CS 40039  
63370 LEMPOES  
Tél : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 03 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



DTFR339 - Concepteur et réalisateur : DC-HEIS - mars 2019  
 Imprimeur : Groupe Jouve - Imprimé en France par PEF-CP sous licence 10-91-1516  
 Crédits - photos : agence de l'eau Pith-Meuse - l'acropolis, Jean-Louis Aubert - application : AEF/MAC

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répandre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.**



**Rendez-vous sur [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)**

et sur les réseaux sociaux



**EN IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...